**COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LONGWY,
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT 54
ET DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS**

Forte mobilisation des territoriaux de Longwy : la balle est entre les mains du maire, du préfet et du président du conseil départemental

Mardi 16 janvier 2018, avec plus de 80 % de grévistes, la mobilisation a été massive parmi le personnel communal.
Près de 150 personnes se sont rassemblées devant la préfecture à Nancy : agents de Longwy, militants des collectivités du département et de la région, militants d'autres secteurs professionnels, dirigeants des structures de la CGT (Union locale de Longwy, Coordination syndicale départementale, Union départementale, fédération).
La préfecture a été interpellée sur :
• les atteintes au droit de grève de la part du maire (recours à des Intérimaires et Contractuels de droit public) ;
• le mal-être général des agents ;
• le non-respect des engagements pris par ce dernier à la suite de précédents conflits ;
• la non-application de nombreuses obligations en matière de relations sociales, de fonctionnement des instances paritaires et de droits des agents ;
• les carences graves et répétées dans l'accueil des enfants au sein de la Maison de la petite enfance ;
• la nécessité d'un rappel à la loi par la Préfecture et d'une médiation de sa part pour créer les conditions d'une négociation permettant de sortir de la crise.

La cheffe de cabinet du préfet s'est engagée à informer ce dernier et à faire un retour rapide auprès de la CGT, en l'occurrence d'ici au 25 janvier, date de la prochaine action prévue par le syndicat.
Une délégation a ensuite été reçue au Conseil départemental par un représentant du cabinet du président, la directrice générale adjointe en charge de la petite enfance et une responsable de la PMI. Les personnels de la MPE de Longwy ont témoigné des conditions inacceptables dans lesquelles ils effectuent leurs missions : non-respect des taux d'encadrement et des normes en matière de surfaces d'accueil ; carences en matière de prévention incendie ; absence de projet pédagogique et de formation professionnelle pour les agents ; non-respect de consignes élémentaires de sécurité durant les périodes où des personnels non qualifiés ont récemment remplacé les grévistes.

Les représentants du Conseil départemental ont indiqué que des investigations sont en cours, elles prendront en compte les éléments notifiés par la délégation et feront l'objet d'une réunion prévue le 29 janvier 2018 avec la collectivité. La délégation a demandé qu'une nouvelle audience soit programmée juste après cette réunion, demande que la CGT va réitérer auprès de la vice-présidente en charge de la petite enfance.

Personne ne peut maintenant dire que les faits ne sont pas connus. La CGT compte sur une action résolue de la Préfecture et du Conseil départemental.
Elle salue le courage des agents en lutte et affirme sa volonté de voir aboutir les revendications pour la dignité des agents et le service public.

Le 17 janvier 2018